

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 04 AVR. 2017

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint(e) administratif(ve) de première classe du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2017

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2007 fixant les règles d'organisation et de déroulement de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif de première classe du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 6 février 2017 autorisant, au titre de l'année 2017, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint(e) administratif(ve) de première classe du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Julien RIGABER, attaché principal d'administration de l'État, secrétaire général adjoint, école nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif(ve) de première classe du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de 2017.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Mariola KAZIMIERCZAK, adjointe administrative principale de deuxième classe, chargée de la comptabilité, musée national des Châteaux Malmaison et du Bois-Préau ;
- Madame Patricia LE PAGE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, gestionnaire instructeur des dossiers de financement, conservation régionale des monuments historiques, direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ;
- Monsieur Olivier ROSIER, attaché d'administration de l'État, adjoint à la cheffe du service des affaires générales et financières, chargé des achats, conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Olivier ROSIER, attaché d'administration de l'État, adjoint à la cheffe du service des affaires générales et financières, chargé des achats, conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 04 AVR. 2017

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

